



Compte rendu du Conseil municipal du 25 septembre 2007

Présidence de M. Gérald HÉRAULT, Maire, Vice Président du Conseil Général de l'Essonne
Secrétaire : Monsieur ARNOL

Présents : M. HÉRAULT, Maire, Vice-Président du Conseil Général de l'Essonne,
Mme MANTE, Mme HERFELD, M. COURTOIS, M. TARER, M. VEYRAT, M. BRAT, M. FEYDEL
Adjoints au Maire

Mme MAREST, Mme BAZIN, M. PERRIOT, Mme MOULINET-SIAT, Mme BOLLIET, Mme LE NOXAIC, M. ARNOL, Mme BINELLO, Mme RENVOISÉ, Mme DUPEYRAT, M. LAURENT, M. LECHEVALIER, M. POTIER, Mme AUBERT, Mme PERROT, Mme FLOURIOT-BRISTOT, M. BANQUY, M. VUCÉKOVIC, M. MIALET, M. GUILLEMENOT, Mme BERNARD
Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration :
Mme DUCASSÉ ayant donné procuration à M. HÉRAULT
M. MEILLAT ayant donné procuration à M. FEYDEL

Absents :
Mme FILIP
M. BOUISSET
M. JOSSE
M. ZAMMIT

ADOpte À L'UNANIMITÉ

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2007

Monsieur le Maire propose de respecter une minute de silence en l'honneur de M. Gabriel LEROY, élu de Montgeron entre 1983 et 1995 et de M. Eugène KPADÉ, Maire de Grand Popo, décédés durant cet été

ADOpte À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour de la présente séance

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

D'exonérer la société LESCURE de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2008

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

De fixer à 1 525 € l'enveloppe indemnitaire d'aide technique allouée aux agents des services fiscaux

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

Le versement de l'indemnité annuelle de conseil du receveur municipal pour un montant de 3 828,94 € au titre de l'année 2007

Monsieur BANQUY entre en séance à 20 H 35

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

Dans le cadre de la réforme des autorisations d'urbanisme en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2007, d'instaurer le permis de démolir sur la totalité du territoire de la commune

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

Dans le cadre de la réforme des autorisations d'urbanisme en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2007, de soumettre les clôtures à déclaration

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

La modification du tableau des effectifs du personnel communal en procédant à des transformations de postes

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

De passer l'avenant n° 1 au marché SEMACO pour l'organisation du marché Saint-Hubert pour un montant annuel de 10 050 € HT

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

De passer l'avenant n° 1 au marché T.M.S. Informatique pour la fourniture d'un serveur unifié et correspondant à l'intégration d'un pare-feu dans le dispositif initial

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

Les termes de la convention triennale avec le Conseil Général de l'Essonne validant le projet d'actions proposé par le centre social Marcel Pagnol et ratifiant l'attribution d'une subvention annuelle de 1 500 € à cet établissement durant 3 ans.

AUTORISE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission d'archivage au sein de la commune de Montgeron

Monsieur VUCÉKOVIC entre en séance à 20 H 50

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

D'adopter les tarifs de frais de fourrière automobile

AUTORISE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire à mettre à la réforme des véhicules Peugeot 206, remorque DEVES, tracteur MASSEY FERGUSON et tracteur MOTOSTANDARD

PREND ACTE A L'UNANIMITÉ

Du rapport d'activités 2006 du Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine pour l'Électricité et le Gaz (S.M.O.Y.S)

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

D'encaisser les chèques émis par GAN Assurances et AXA Assurances d'un montant de 150 €, 700 € et 270 € en dédommagement de sinistres survenus les 28/11/06, 30/03/07 et 20/05/07

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

D'encaisser les chèques émis par la SMACL d'un montant de 75,35 € ; 2 778,55 € et de 6 171,47 € en dédommagement de sinistres survenus le 02/02/04, en janvier 2005 et le 09/05/2005

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les lettres d'acceptation et tous les documents afférents aux versements des indemnités des sinistres survenus les 28/10/2006, 30/01/07 et 09/05/07 et d'encaisser les chèques émis par la SMACL d'un montant de 1 996,81 € ; 109 490 € et 12 920 € ; 181 516 € et 30 721 €

La Séance est levée à 21 H 00

Le Maire

Vice-Président du Conseil Général de l'Essonne

Gérald HÉRAULT